

Débat public « port méthanier d'Antifer »

Impacts socio-économiques

Questions posées sur Internet

20 - L'accostage des méthaniers au terminal entrera-t-il en concurrence avec celui des pétroliers ou d'autres navires, induisant ainsi des retards et des surcoûts pour les uns ou les autres ?

Même en ajoutant le trafic méthanier au trafic pétrolier existant, le nombre de navires accostant à d'Antifer restera très faible par rapport aux capacités du port. Les retards et les surcoûts pour les affréteurs seront donc bien inférieurs à ceux qu'ils peuvent être dans d'autres ports.

28 - A combien la baisse du coût du gaz naturel pour l'utilisateur final a-t-elle été chiffrée, du fait de l'arrivée sur le marché de cet approvisionnement supplémentaire ?

En diversifiant les sources d'approvisionnement en énergie, ce projet présente deux avantages pour les utilisateurs finaux : a) sécuriser l'approvisionnement énergétique et la satisfaction des besoins essentiels, même en cas de tensions géopolitiques ou économiques b) favoriser une saine concurrence entre fournisseurs d'énergie, obtenir de meilleurs prix et de meilleurs services, pouvoir choisir entre fournisseurs.

29 - Quelle est la part prévue d'entreprises de Seine-Maritime à intervenir sur le chantier du terminal ?

La construction du terminal pourrait représenter un important potentiel d'activité pour les entreprises de Seine-Maritime. Des mesures seraient prises pour les informer en temps utiles des besoins prévisibles du chantier afin qu'elles puissent anticiper les besoins et être le mieux placées pour répondre aux appels d'offres.

37 - Quels sont les bénéfices estimés pour le Port Autonome du Havre et les retombées estimées de la taxe professionnelle pour le territoire ?

Lorsqu'une entreprise s'installe sur le domaine portuaire elle doit s'acquitter d'une redevance domaniale qui est proportionnelle à la surface occupée. Elle est calculée sur la base d'un tarif public pouvant varier entre 2,1 et 6,3 €/m² selon la nature de l'installation. En ce qui concerne le projet de terminal GNL, à ce stade du projet les bases de calcul ne sont pas établies. Les montants de la Taxe professionnelle sont établis sur la base des montants investis et des coefficients définis par les communautés territoriales. La TP du terminal méthanier représenterait ainsi plus de 10 millions d'euros par an.

38 - Quelle est la part de gaz destiné à être exporté, par rapport aux besoins estimés en approvisionnement d'énergie pour la France ?

La France ne produit que 3% de sa consommation de gaz naturel, le reste étant principalement importé de Norvège, de Russie, des Pays-Bas ou d'Algérie. Le gaz russe, qui représente près de 20% de nos importations, traverse l'Autriche ou la République Tchèque puis l'Allemagne, avant d'atteindre le marché français. Les allemands et les autrichiens importent ainsi plus de gaz que leur propre consommation pour satisfaire la demande française. Sur le plan physique, le gaz qui serait réceptionné à Antifer alimenterait en priorité les consommations locales de la baie de Seine, puis du reste de la Normandie. Les quantités non utilisées seraient orientées vers le bassin parisien où elles pourraient être stockées en période de faible consommation. Sur le plan commercial, les actionnaires de Gaz de Normandie ont clairement indiqué lors de la réunion publique de Montivilliers que le gaz qu'ils envisagent d'importer à Antifer serait destiné prioritairement à alimenter leurs clients en France.

42 - Sur les emplois créés, s'agit-il d'emplois à forte valeur ajoutée : cela répond-il à un besoin local ou est-ce une accentuation de la mobilité des cols blancs ? Cela a-t-il été pris en compte dans le SCOT ?

Les emplois créés par Gaz de Normandie correspondraient à l'ensemble des compétences qui sont nécessaires pour l'exploitation d'une unité industrielle: quelques ingénieurs, des techniciens et agents de maîtrise, des opérateurs d'exploitation, des gardiens ... En d'autres termes, quelques "cols blancs" et un plus grand nombre de "cols bleus", en grande majorité recrutés sur place et spécialement formés aux technologies spécifiques rencontrées dans un terminal méthanier.

79 - Combien a rapporté à ST JOUIN le port pétrolier depuis 72 ? De plus un projet demandé par GDF en 72 et torpillé par M. BARRE devient-il négatif maintenant ?

Gaz de Normandie ne peut se prononcer sur la question précise que vous posez, mais pense, comme vous, que le projet de terminal GNL à Antifer garde tout son sens en 2007, même s'il a été provisoirement abandonné dans les années 70.

82 - Les technologies de transports par mer du GNL (cuves autoporteuses ou membranes Invar) sont nées au Haute Normandie au Chantier du Trait. Je suis fier d'y avoir largement contribué. J'ai exposé avec succès devant les représentants du ministère japonais la sécurité du couple méthanier/terminal.

L'industrie normande a largement contribué au développement des technologies mises en œuvre pour le GNL. La construction du Jules Verne et l'exploitation du terminal Gaz de France du Havre ont permis la mise au point de nombreux équipements utilisés aujourd'hui. Gaz de Normandie souhaite s'appuyer à nouveau sur l'industrie normande pour la construction et la maintenance du terminal d'Antifer, si le projet se réalise.

Questions posées en réunion

4 - L'extension de cette ZI sur la côte d'Albâtre est-elle compatible avec le développement touristique de la Seine-Maritime ?

La zone industrialo-portuaire existante ne serait pas étendue. Avec les nouveaux aménagements son impact visuel ne serait accru que très localement. Son isolement en pied falaise évite toute extension de son impact sur la côte d'Albâtre. La venue de nombreux professionnels durant les phases d'étude et de construction devrait améliorer sensiblement l'occupation des hôtels et restaurants locaux, particulièrement en morte-saison.

5 - Quelle manne financière le PAH va faire rentrer dans ses caisses par rapport au projet d'éolienne ?

Réponse rédigée par le PAH : Lorsqu'une entreprise s'installe sur le domaine portuaire elle doit s'acquitter d'une redevance domaniale qui est proportionnelle à la surface occupée. Elle est calculée sur la base d'un tarif public pouvant varier entre 2,1 et 6,3 €/m² selon la nature de l'installation. En ce qui concerne le projet de terminal GNL, à ce stade du projet les bases de calcul ne sont pas établies.

19 - Quelle est la quantité de gaz destinée à l'étranger ? Quelle est la quantité de gaz destinée à la Normandie ?

Sur le plan physique, le gaz qui serait réceptionné à Antifer alimenterait en priorité les consommations locales de la baie de Seine, puis du reste de la Normandie. Les quantités non utilisées seraient orientées vers le bassin parisien où elles pourraient être stockées en période de faible consommation. Sur le plan commercial, les actionnaires de Gaz de Normandie ont clairement indiqué lors de la réunion publique de Montivilliers que le gaz qu'ils envisagent d'importer à Antifer serait destiné prioritairement à alimenter leurs clients en France.

33 - Est-il prévu une compensation à titre de grands travaux tel que l'implantation d'une centrale nucléaire auprès des collectivités locales ?

Le fait qu'une centrale nucléaire, par exemple, ait été classée comme "grand chantier" découle d'une décision interministérielle préalable au sein d'un Comité dont le secrétariat est assuré par la DATAR (nommé DIACT depuis 2006). Ce Comité s'appelle CIACT (Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité du Territoire). Le CIACT décide d'engager une procédure "Grand chantier" quand l'ouvrage à réaliser pose des problèmes majeurs tels que celui du recrutement de main d'œuvre et de sa formation, celui de des accès ou des infrastructures périphériques nécessaires, celui du logement et autres équipements pour assurer la base vie des travailleurs du chantier puis de personnel exploitant etc. Le plus souvent, les "Grand chantiers" se caractérisent par des effectifs totaux sur le chantier pouvant atteindre plusieurs milliers d'emplois. Une procédure "Grand chantier" conduit alors à mettre en œuvre des financements appropriés pour que les collectivités d'accueil puissent réaliser tous les équipements et infrastructures qui apparaissent nécessaires. Généralement, on procède à un montage financier tenant compte des nouvelles capacités d'emprunt que généreront les futures recettes fiscales apportées par l'ouvrage quand il sera mis en service. Dans le cas du projet de terminal méthanier, la taille du chantier, et les enjeux liés à l'accueil des populations qui peuvent y correspondre, ne semblent pas assez importants pour pouvoir obtenir des Pouvoirs Publics le bénéfice d'une telle procédure.

64 - Ce projet a-t-il un intérêt pour la région, la France, l'Europe. Les 2/3 du gaz partirait à l'étranger ! Ou est l'intérêt particulier de POWEO et du PAH ?

Ces questions ont largement été abordées lors des réunions du débat public. Les principaux éléments de réponse sont les suivants: Le Plan Indicatif Pluriannuel des Investissements dans le secteur du Gaz (PIP Gaz), disponible sur le site Internet de la DGEMP, précise les enjeux au niveau national et européen. Au niveau régional, ce projet permettrait de renforcer le pôle énergétique de la vallée de la Seine et de sécuriser l'approvisionnement de la Normandie. Cette région est consommatrice de gaz utilisé principalement comme source d'énergie, mais aussi comme matière première dans les fabrications d'ammoniac et d'hydrogène nécessaires à certaines activités industrielles. Il n'est pas inutile de rappeler que la France ne produit que 3% de sa consommation en gaz naturel, le reste étant principalement importé de Norvège, de Russie, des Pays-Bas ou d'Algérie. Le gaz russe, qui représente près de 20% de nos importations, traverse l'Autriche ou la République Tchèque puis l'Allemagne, avant d'atteindre le marché français. Depuis des décennies, les allemands et les autrichiens importent ainsi plus de gaz que leur propre consommation pour satisfaire la demande française. Le gaz importé à Antifer serait destiné en priorité au marché français. Gaz de Normandie serait le propriétaire et l'exploitant du terminal mais n'a pas vocation à acheter du GNL ni à vendre du gaz. Les capacités du terminal seront vendues à des utilisateurs (Poweo, E.ON Ruhrgas, Verbund) sur la base de contrat long terme de réservation de capacité, assurant ainsi des revenus réguliers à Gaz de Normandie et rendant possible le financement de l'investissement. Chaque utilisateur est ensuite responsable de son propre approvisionnement en GNL et de la commercialisation du gaz ou de son utilisation pour son besoin propre (si le gaz est employé à la production d'électricité par exemple), dans le cadre de sa propre stratégie. Le PAH a pour vocation le développement du territoire que l'État lui a confié, appelé une circonscription. Le Port Autonome y distribue des titres d'occupation par délégation de l'État, moyennant redevance domaniale, dont les tarifs sont publics.

87 - Gaz de France ne propose t-il pas un agrandissement de son terminal de Montoir situé dans une zone qui ne gêne personne et disposant de surfaces importantes ?

Il est exact que Gaz de France propose de réaliser une extension de son terminal de Montoir-de-Bretagne. Ce projet n'est pas incompatible avec la création d'autres terminaux méthaniers en France. Le site d'Antifer présente au moins deux avantages importants comparativement à une extension de Montoir : la réception en toute sécurité des nouveaux navires Q-Flex et Q-Max est possible à Antifer, ce qui n'est pas le cas à Montoir, une nouvelle entrée de gaz à Antifer nécessite beaucoup moins de renforcement du réseau de transport de GRTgaz, qui est déjà saturé en aval de Montoir.

126 - Je voudrais savoir si la CNDP a le droit de se renseigner de façon non publique sur un sujet sensible tel que la taxe professionnelle et les taxes foncières versées par Gaz de Normandie ?

Il est non seulement possible, mais dans la vocation de la CPDP de se soucier des retombées économiques du projet et de recueillir ces informations pour les porter à la connaissance du public.

130 - Est-il envisagé des expropriations si les mesures de sécurité le demandaient ?

Les zones de danger correspondant au terminal GNL seraient comprises à l'intérieur de l'emprise du Port Autonome et ne concerneraient aucune habitation. Aucune expropriation n'est donc envisagée.

131 - Pourquoi vouloir aggraver à tout prix notre balance commerciale avec l'achat de gaz à l'étranger quand les énergies renouvelables sont gratuites ?

Les énergies renouvelables ne sont pas gratuites. A l'heure actuelle, l'éolien et surtout le solaire conduisent à des coûts de revient bien supérieurs au nucléaire et aux énergies fossiles, ce qui justifie l'obligation de rachat de cette électricité par EDF à des tarifs élevés, seul moyen de permettre le développement des énergies renouvelables. Sous l'effet de ces incitations gouvernementales le recours aux énergies renouvelables croît rapidement mais plusieurs décennies seront nécessaires avant qu'elles puissent couvrir l'essentiel des besoins des économies industrielles. Ainsi, le Grenelle de l'Environnement fixe un objectif de 20% d'ENR dans le bouquet énergétique de la France en 2020 (contre 7% aujourd'hui). D'importantes économies d'énergie seront certainement réalisées, notamment dans le secteur du bâtiment, mais là aussi, cela prendra du temps. A raison de 400 000 logements anciens mis aux nouvelles normes énergétiques chaque année (chiffre avancé lors du Grenelle), il faudra 50 ans pour rénover le parc existant de 20 millions de logements en France. Dans les décennies à venir, la part de la consommation couverte par les énergies fossiles restera donc importante, et l'utilisation du gaz naturel comme substitut du charbon et du pétrole chaque fois que possible, est le meilleur moyen d'accélérer la baisse des émissions de gaz à effet de serre, en complément des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables. La mise en place probable à moyen terme d'une taxe "climat-énergie" favorisera automatiquement l'usage du gaz naturel en lieu et place du charbon et du pétrole. A titre d'exemple, le remplacement de la production électrique des centrales à charbon et à fuel par une production équivalente à partir de Gaz Naturel permet de diviser par deux les émissions de CO2 et d'éviter le rejet de dioxyde de soufre. Le gaz naturel permet donc, non seulement une réduction substantielle des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi une amélioration de la qualité de l'air à proximité des grandes installations de combustion. Les ressources en gaz naturel, qui se maintiennent entre 60 et 70 ans depuis plusieurs décennies grâce aux nouvelles découvertes, permettent d'assurer son rôle de substitut aux combustibles fossiles plus polluants en vue d'atteindre le "facteur 4" à l'horizon 2050. La durée de vie prévisible du terminal (40 ans) s'inscrit parfaitement dans cette perspective.

143 - La valeur du foncier est en chute libre sur le territoire de la Commune. Si le port venait à se faire, Gaz de Normandie envisage-t-il de dédommager les riverains ?

Les maisons les plus proches sont situées à environ 600 mètres (dans le "cas de base") et à 1000 mètres (dans le cas de la "variante") des installations contenant du GNL. Les habitations existantes seraient en dehors des zones de risque générées par le terminal méthanier et ne seraient pas concernées par un éventuel Plan de Prévention des Risques Technologiques. Comme cela a été clairement indiqué par Gaz de Normandie lors des réunions publiques, si l'étude de dangers ne démontrait pas l'absence de risque pour les habitations, le projet ne se ferait pas. En conséquence, il n'y a aucune raison objective que le foncier perde durablement de la valeur. Depuis plus de 30 ans, il existe à Saint Jouin un terminal pétrolier, qui génère des zones de danger plus étendues que celles prévues pour le terminal GNL et, malgré cela, les prix de l'immobilier y sont conformes à ceux de la région. Si le prix du foncier connaît actuellement une baisse temporaire, peut-être cela est-il dû aux informations alarmistes et infondées colportées par certains quand aux risques auxquels le terminal projeté pourrait exposer le voisinage.

Questions posées par coupon T

5 - Peut-on avoir une documentation précise et détaillée sur les quatre partenaires ?

Les informations sur les actionnaires de Gaz de Normandie peuvent être trouvées sur son site internet gazdenormandie.com qui fournit des liens vers les sites de Poweo, de la CIM, d'E.ON Ruhrgas et de Verbund.

10 - Dans un souci d'information, de clarté et de transparence, nous nous devons de connaître l'évolution du dossier pour nos clients vendeurs et acquéreurs - merci de nous tenir informés.

Si, à l'issue du débat public, Gaz de Normandie décide de poursuivre les études, la population sera régulièrement informée de l'avancée du dossier. Par ailleurs, la réalisation éventuelle du terminal méthanier d'Antifer serait soumise à une enquête publique s'appuyant sur une étude détaillée de Gaz de Normandie, précisant ainsi les informations déjà diffusées dans le cadre du débat public.

11 - Etant donné que l'on doit faire le port méthanier je demande des avantages pour la commune de Saint Jouin

Le terminal procurerait des revenus fiscaux substantiels à la commune de Saint Jouin-Bruneval. Par ailleurs, Gaz de Normandie est disposée à étudier avec le Conseil Municipal toutes les mesures d'accompagnement nécessaires afin que le projet s'insère au mieux dans la vie locale, que les impacts négatifs soient minimisés et que le développement des autres activités, notamment touristiques, soit favorisé.

13 - Emploi : 60 directs, combien d'indirects ? Profil des emplois ? - Capacité : une extension sera-t-elle possible sans remise en cause des accords ? Sécurité classement SEVESO ? Quid du risque terroriste majeur sur méthanier et/ou oléoduc ?

Le nombre d'emplois permanents directs créés par le projet est évalué entre 60 et 80, sans compter les opérations de maintenance sous-traitées à des entreprises de la région. On estime généralement qu'un emploi industriel nouveau génère 2 à 3 emplois induits (commerces, services, éducation ...). L'éventuelle extension de capacité dans le futur a été prise en compte dans la conception initiale. Une telle extension, si elle était décidée dans le futur, se ferait sans modification des emprises du terminal et des distances de sécurité. La protection des installations sensibles contre le risque terroriste est assurée par les autorités compétentes de l'Etat. Dans ce cadre, de nouvelles dispositions sont progressivement mises en place dans tous les ports en application d'une nouvelle réglementation s'appuyant sur les directives ISPS. Ces directives définissent des règles et standards applicables pour la sécurité des navires et des installations. Elles comportent notamment des mesures de surveillance du site et de contrôle des accès.

27 - Quel projet pour les côtes alentours ? - possibilité d'acquérir un emploi ? - Y aura-t-il un port de plaisir aux alentours ?

La réalisation du projet de Gaz de Normandie offrirait en effet des emplois nouveaux aux personnes de la région.

33 - Ce qui me gêne dans ce projet, c'est l'entreprise POWEO !

Des informations détaillées sur cette entreprise sont disponibles sur son site Internet : <http://www.poweo.com> Gaz de Normandie associe également les énergéticiens "historiques" d'Allemagne et d'Autriche, très impliqués également dans l'énergie renouvelable, et la CIM qui opère déjà les terminaux pétroliers du Havre et d'Antifer.

34 - POWEO c'est anglais ! Où est l'indépendance de la France... de toute façon le dossier est plié... c'est déplorable !!!

POWEO est une entreprise française cotée à la bourse de Paris. Des informations détaillées sur cette entreprise sont disponibles sur son site Internet : <http://www.poweo.com/> Gaz de Normandie associe également les énergéticiens "historiques" d'Allemagne et d'Autriche, très impliqués également dans

l'énergie renouvelable, et la CIM qui opère déjà les terminaux pétroliers du Havre et d'Antifer. Le débat public est une procédure prévue par la loi, destinée à permettre à chacun d'exprimer son avis dès le début du projet et à fournir au maître d'ouvrage des éléments lui permettant de l'améliorer, s'il décide de le poursuivre. A ce jour, aucune décision n'est prise.

42 - Faut-il prendre le risque de mettre en danger toute une partie du littoral sachant que cela ne donnera rien de positif pour les retombées sauf encore du profit pour les actionnaires de ces grands groupes. Pourquoi ne pas aller l'installer vers Deauville ?

La réalisation du projet entraînerait la création de 60 à 80 emplois permanents, sans compter les prestations sous traitées à des entreprises de la région. Les taxes locales payées par Gaz de Normandie (plusieurs millions d'euros par an) reviendraient à la commune, à la communauté de communes, au département et à la région, selon des clés de répartition qui sont fixées par décisions des collectivités locales dans le cadre de la loi. L'installation d'un terminal méthanier à Deauville ne paraît pas possible car cette ville ne dispose pas d'un port en eaux profondes susceptible de recevoir en toute sécurité de grands navires d'hydrocarbures, ce qui est le cas d'Antifer.

47 - Quelles seraient les retombées financières pour les communes voisines (comme la poterie) quand un pétrolier décharge, nous avons des odeurs et un bruit sourd (pour les méthaniers est-ce identique) ? merci

La répartition, entre la commune et l'intercommunalité, des taxes locales que paierait Gaz de Normandie est du ressort des collectivités concernées. Le terminal méthanier ne provoquerait ni pollution, ni odeurs, ni nuisances sonores. En effet, contrairement au pétrole, le gaz naturel n'a pas d'odeur. La question du bruit sera analysée très en détail lors de l'étude d'impact. Aujourd'hui, la réglementation des installations classées interdit de produire des nuisances sonores au-delà de la clôture de l'installation.

56 - Quelles retombées sur le commerce touristique local ? Quelles conséquences pour les havrais utilisateurs de la plage de St Jouin ? A long terme qui financera l'entretien des structures ? Le terminal ne constituera t-il pas une pollution visuelle de plus ?

Durant la phase de chantier, les activités hôtelières, les commerces et services locaux bénéficieraient de la présence en semaine d'un personnel important sur le site. Une mise en valeur du site portuaire, et plus globalement de la région d'Antifer, est étudiée avec les communes concernées pour promouvoir un tourisme durable. L'accès à la plage serait maintenu pour les utilisateurs actuels, dont une majorité de Havrais. L'entretien de cette plage est à la charge de la commune de Saint Jouin Bruneval. Les installations du terminal méthanier masqueraient en partie les installations existantes du terminal pétrolier. Des aménagements paysagés seraient réalisés pour préserver un espace accueillant, largement ouvert vers le Sud. L'entretien du terminal lui-même et de ses aménagements paysagés incombe bien entendu à Gaz de Normandie qui doit, par ailleurs, remettre en état le site à la fin de l'autorisation d'occupation temporaire prévue pour une durée de 40 ans.

61 - J'habite à moins d'un kilomètre des implantations. Je me pose des questions sur l'utilité des installations pour un fort pourcentage de capitaux privés et étrangers !

De nombreuses entreprises françaises participent au financement d'infrastructures dans des pays étrangers. C'est notamment le cas dans les secteurs de l'électricité et du gaz. Il n'est pas anormal que de grands énergéticiens européens participent au capital de Gaz de Normandie. La création d'un nouveau point d'importation de gaz à proximité des zones de forte consommation en Normandie et en Ile de France améliorerait notre sécurité d'approvisionnement et le gaz importé à Antifer serait destiné en priorité au marché français. La Loi ayant mis fin au monopole d'importation du gaz naturel, détenu jadis par Gaz de France, la construction de terminaux GNL relève aujourd'hui de l'initiative privée, comme c'était déjà le cas pour les terminaux pétroliers. Ainsi, la CIM qui est une compagnie privée, assure sur Le Havre et Antifer 40% de l'approvisionnement de notre pays en pétrole brut.

63 - Pourquoi ne récupère t'on pas la chaleur de la torchère pour fabriquer une autre énergie : électricité, chauffage de l'eau d'une piscine etc. merci de m'en donner les raisons techniques. La commune de St Jouin est-elle intéressée directement financièrement ?

La torche ne fournit que très peu de chaleur puisqu'elle est quasiment toujours éteinte. C'est principalement un organe de sécurité qui permet de détruire le gaz émis lors de certaines opérations de maintenance ou du fonctionnement des soupapes de sécurité. Les taxes locales payées par Gaz de Normandie reviendraient à la commune, la communauté de communes, le département et la région, selon des clés de répartition qui sont fixées par décisions des collectivités locales dans le cadre de la loi.

66 - Combien d'emplois sont susceptibles d'être créés pour ce site ?

Le nombre d'emplois permanents directs créés par le projet est évalué entre 60 et 80, sans compter les opérations de maintenance sous-traitées à des entreprises de la région.

72 - Quel sera le rythme des arrivées de bateaux citernes ? Quels seront les plus pour la région ?

Il est prévu de recevoir entre 80 et 100 méthaniers par an, suivant l'activité du terminal et la taille des bateaux disponibles. La création d'un nouveau point d'importation de gaz à proximité des zones de forte consommation en Normandie et en Ile de France améliorerait notre sécurité d'approvisionnement. Ce projet permettrait également d'anticiper la baisse attendue des réserves de pétrole qui aura un impact social important en Haute Normandie. Il contribuerait à développer l'emploi à proximité du site. Les retombées fiscales devraient favoriser une mise en valeur du patrimoine local, renforçant son attractivité touristique.

75 - Déjà prévu dans les années 70, M. BARRE l'a fait faire plus cher en Gironde. Idem pour les quais de Trouville fait en palplanche alors que les quais du Havre étaient en paroi moulée, première, et à la pointe des travaux maritimes .

Avec le port d'Antifer, la région havraise dispose d'un site exceptionnel pour développer de nouvelles activités. La compétence des entreprises normandes pour les grands travaux industriels et portuaires est reconnue. La construction du terminal méthanier à Antifer pourrait profiter de l'expérience de Port 2000 et des grands projets menés dans les raffineries, en s'appuyant sur les entreprises locales.

76 - Influence sur l'emploi régional - La CIM au Havre dispose d'un service de sécurité, en serait-il de même à Antifer PPI ?

Le nombre d'emplois permanents directs créés par le projet est évalué entre 60 et 80, sans compter les opérations de maintenance sous-traitées à des entreprises de la région. Le personnel affecté à l'exploitation du terminal méthanier comprendrait des agents de sécurité formés à la lutte contre l'incendie, comme cela est déjà le cas sur les installations de la CIM au Havre et à Antifer.

80 - Nous avons fait un investissement immobilier en 2003 pour notre retraite et nous sommes très inquiets, pour notre environnement et de voir notre bien perdre de la valeur. Nous sommes fermement opposés à ce projet.

Les maisons les plus proches sont situées à environ 600 mètres (dans le "cas de base") et à 1000 mètres (dans le cas de la "variante") des installations contenant du GNL. Les habitations existantes seraient en dehors des zones de risque générées par le terminal méthanier et ne seraient pas concernées par un éventuel Plan de Prévention des Risques Technologiques. Comme cela a été clairement indiqué par Gaz de Normandie lors des réunions publiques, si l'étude de dangers ne démontrait pas l'absence de risque pour les habitations, le projet ne se ferait pas. En conséquence, il n'y a aucune raison objective que votre bien perde de la valeur. Depuis plus de 30 ans il existe à Saint Jouin un terminal pétrolier, qui génère des zones de danger plus étendues que celles prévues pour le terminal GNL, et malgré cela, les prix de l'immobilier y sont conformes à ceux de la région.

86 - Les installations projetées comportent-elles ou non, des dangers ou des risques réels et notoires ? Il convient de traiter cette question de front et en toute objectivité et d'expliquer et de rassurer.... Evidemment, on peut toujours préférer des investissements d'agrément improductifs au frais de la société quand on est économiquement irresponsable et par intérêt personnel surtout lorsqu'on a choisi de résider à proximité du site...

Les risques que présenterait le terminal méthanier sont détaillés dans une note du maître d'ouvrage intitulée "La Maîtrise des Risques", disponible à l'entrée des réunions publiques ou sur simple demande auprès de la CPDP. Les maisons les plus proches sont situées à environ 600 mètres (dans le "cas de base") et à 1000 mètres (dans le cas de la "variante") des installations contenant du GNL. Les habitations existantes seraient en dehors des zones de risque générées par le terminal méthanier et ne seraient pas concernées par un éventuel Plan de Prévention des Risques Technologiques. Comme cela a été clairement indiqué par Gaz de Normandie lors des réunions publiques, si l'étude de dangers ne démontrait pas l'absence de risque pour les habitations, le projet ne se ferait pas. De plus, les premières modélisations destinées à vérifier la faisabilité du projet ont montré que les distances d'effet des différents scénarios ne remettraient pas en cause le maintien de l'autorisation d'accès à la plage pour le public. Comme le suggère votre question, il est en effet permis de s'interroger sur certaines propositions qui tendraient à privilégier les activités de loisirs sur le port d'Antifer, au détriment des activités portuaires commerciales, qui correspondent à la vocation initiale de cette infrastructure publique. Le projet de Gaz de Normandie vise quant à lui à permettre le maintien de la cohabitation qui s'est installée au fil du temps entre l'activité industrielle et certaines activités de loisirs centrées sur la plage bordant la limite sud du site.

158 - Rapport de la taxe professionnelle pour la région. Visibilité du site.

Les taxes locales générées par l'activité de Gaz de Normandie (plus de 10 millions d'euros par an) reviendraient à la commune, la communauté de commune, le département et la région, selon des clés de répartition qui sont fixées par décisions des collectivités locales dans le cadre de la loi. Le terminal ne serait pas visible depuis les zones habitées, mais seulement depuis le site lui-même et sa route d'accès. La fréquentation du site et notamment de la plage a augmenté du fait de la création d'une route d'accès pour les besoins du port, et ce malgré la présence sur le site d'un terminal pétrolier. Le fait de rajouter des réservoirs de GNL ne changera pas fondamentalement la perception de ce site artificiel inséré dans le cadre majestueux des falaises. Gaz de Normandie s'engage à étudier et réaliser un programme d'insertion paysagère afin de limiter l'impact proche (vue du parking et de la plage).

169 - Si Gaz de Normandie construit, tout de même, le port méthanier est-ce que les hauts normands auront une réduction conséquente sur leur facture de gaz ?... Parce qu'une contrepartie est obligatoire.

Gaz de France a exploité durant de nombreuses années un terminal GNL au Havre sans qu'il y ait une telle contrepartie sur les tarifs. Contrairement à GdF, Gaz de Normandie ne commercialiserait pas de gaz. Si le projet se réalise, Gaz de Normandie sera un opérateur portuaire en charge de la réception des méthaniers et de l'expédition du gaz sur le réseau national, comme la CIM qui décharge les pétroliers. Outre les aménagements qui pourront être fait avec les collectivités locales pour l'intégration du terminal dans son environnement, la contrepartie attendue repose sur les taxes qui seraient perçues par les différentes collectivités. Celles-ci seraient supérieures à 13 millions d'euros par ans, soit le salaire de plus de 500 personnes.